

Déconstruire plutôt que détruire/jeter pour valoriser les déchets du BTP

Description de l'action :

En France 71,5%, des déchets sont issus du secteur de la construction. La loi du 17 août 2015, relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ainsi que la loi anti gaspillage et éco-circulaire de 2020, encouragent la réduction des déchets à la source ainsi que l'économie circulaire inter-entreprises. Afin de s'adapter à la raréfaction des ressources et de limiter la quantité de déchets, il est possible de valoriser les éléments et matériaux issus du BTP (tels que des portes, fenêtres, lampes, béton etc...). La déconstruction sélective consiste à démonter des éléments de constructions voués à être détruits pour les rediriger vers la filière du réemploi.

Les étapes :

Dans un projet de rénovation ou de démolition, l'**ACV** (Analyse du Cycle de Vie) peut aussi être réalisée afin de faire un état des lieux des potentielles ressources. Le **diagnostic ressource** peut être effectué pour caractériser les différentes filières de réemploi, les performances d'un produit et les domaines de réemploi possibles. Contrairement au **diagnostic déchets** (d'ailleurs obligatoire si la surface hors sol est supérieure à 1000 m² SHON (Surface Hors Œuvre Nette)), qui ne cherche pas à valoriser les matières, **le diagnostic ressources caractérise les matériaux pour développer le réemploi**. Il donne une visibilité sur le réemploi dans sa dimension technique, temporelle, économique et organisationnelle. Il est le plus souvent réalisé par des bureaux d'études, architectes ou autre entités ayant une bonne connaissance de la matière première, de sa viabilité et sa ré-employabilité ainsi que la connaissance des filières et leur mise en relation au projet.

Cet état des lieux implique de travailler de manière précise sur la matière, de la quantifier, la localiser, et de voir sur site son état. **Une étude de faisabilité logistique** (pour la dépose, le stockage et la préparation des matériaux) **et technique** (les matériaux sont-ils adaptés au réemploi in situ). Le **diagnostic de territoire** est complémentaire et essentiel pour connaître son territoire : il recense les différents opérateurs de réemploi et dresse une liste de toutes les filières à disposition vers lesquelles orienter sa matière en cas de démolition in situ. Les matériaux peuvent être cédés en convention de don, en contrat de cession ou alors être revendus à des acteurs précis intéressés. L'ADEME finance cette étude, [le taux d'aide peut atteindre jusqu'à 70%](#) du coût de l'étude réalisée par un prestataire extérieur. Il existe également des outils de référencement de l'offre et de la demande et des acteurs spécialisés : la [Carte des acteurs du réemploi de matériaux de construction](#) à l'échelle de l'Europe, et des plateformes nationales : [Backacia](#), [Cycle Up](#), [Imatério](#), [Matabase](#).

Coût :

Le diagnostic permet de faire des économies et a un impact environnemental positif. Selon l'ADEME, il génère une réduction des coûts de gestion de déchets de l'ordre de 30 à 40%. En effet, le réemploi limite les coûts en termes de transport et de traitement en usine (recyclage).

Points de vigilance :

Travailler de manière collaborative avec les différents acteurs qui interviennent dans le projet et savoir s'adapter et être flexible face aux matériaux.

Pour aller plus loin, Envirobat Grand-Est, en partenariat avec Bellastock et Odéys, a réalisé [trois fiches](#) sur le réemploi et la réutilisation de matériaux issus de la déconstruction pour les entreprises, maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Pour aller plus loin, le projet européen Interreg FCRBE a créé un guide de la déconstruction FCRBE.